



## Problème sur vente d'une maison

Par **ymir**, le 11/09/2014 à 14:51

Bonjour,

Nous avons vendu notre maison fin avril. Et deux jours après notre départ il y a eu un énorme problème d'assainissement. Les toilettes on refouler par la baignoire.

J'explique.

Cette maison est raccordé au tout à l'égout. Et quand l'acheteuse à eu son problème, elle a fait venir une entreprise qui gère l'assainissement et ils on découvert qu'il y avait une fosse septique. Hors nous, nous ne savions pas qu'il y avait une fosse vu que son couvercle était sous le revêtement de sol des toilettes donc caché.

Elle a fait passer un expert qui dit que pour lui nous avions des problèmes avnt la vente ce qui est faux. Nos évacuations fonctionnées.

DOnc après son passage, l'acheteuse va faire des devis pour

- vidange et remplissage de fosse.
- raccordement correct au tout à l'égout.
- mise aux normes des évacuations.

Quels sont mes recours ? Qu'est ce que je dois faire ? Où je peux être fautif ?

QU'est ce que je dois payer ?

Je vous remerci pour vos futur réponse.

Par **moisse**, le 11/09/2014 à 18:44

Bonsoir,

Il est probable que l'acte de vente vous délivre de la garantie des vices cachés.

Mais en l'espèce, si l'acheteur peut prouver que vous aviez forcément connaissance de ce problème, on entre dans le domaine du dol (vice du consentement) et vous risquez d'avoir la charge de ces travaux.

Par **aguesseau**, le **11/09/2014 à 20:26**

bjr,

quand vous mandatez un expert et que vous le rémunérez, en général, il établit un rapport favorable à ses mandants.

vous pouvez mandater vous aussi un expert ou attendre que votre acquéreur vous assigne au tribunal et le juge désignera un expert par principe impartial (à charge dans un premier du demandeur).

vous pouvez également appeler en garantie votre vendeur.

dans l'immédiat, si vous avez une protection juridique, servez-vous en.

il appartient au demandeur (votre acquéreur) de prouver les faits qu'il vous reproche.

cdt

Par **yimir**, le **12/09/2014 à 09:12**

Je vous remercie pour vos réponse.

La protection juridique ne voulait pas intervenir parce qu'on a plus de contrat d'assurance pour cette maison.

Comment je dois faire ?